

SOUS TOUTES RÉSERVES
COURRIER ÉLECTRONIQUE

Longueuil, le 23 juin 2026



**Objet : Demande d'accès à l'information –
26-27-043-DAI - Nb de poste spécialiste en activités cliniques**

Monsieur,

La présente suit votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 16 juin 2026 et par laquelle vous souhaitez obtenir les documents répondant à la demande suivante :

- Le nombre de postes affichés sous le titre d'emploi « Spécialiste en activités cliniques » (code 1407, catégorie 4) au programme Soutien à domicile, pour les années financières 2020-2021 à 2024-2025 inclusivement.

À la suite de votre demande, nous avons obtenu des précisions afin d'en clarifier la portée. Vous nous avez indiqué souhaiter obtenir : « Le nombre de postes affichés à l'interne (poste devenu vacant qui a fait l'objet d'un affichage pour remplacer la personne) pour les spécialistes en activités cliniques en soins à domicile. »

À cet effet, vous trouverez ci-dessous les informations demandées :

AF 2026	2025-04-01 au 2026-03-31	2
AF 2025	2024-04-01 au 2025-03-31	3
AF 2024	2023-04-01 au 2024-03-31	5
AF 2023	2022-04-01 au 2023-03-31	3
AF 2022	2021-04-01 au 2022-03-31	3
AF 2021	2020-04-01 au 2021-03-31	4
AF 2020	2019-04-01 au 2020-03-31	3

Nous vous informons également que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous disposez d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé pour répondre à votre demande. Vous trouverez, joint à la présente, une copie de l'avis vous informant de ce recours en révision.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



M^e Amélie Proulx, Responsable de l'accès à l'information,
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

AP/et

p.j. Avis de recours